

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
Tél. : 079 688 34 30
Denis.erni@a3.epfl.ch

Recommandé
CONSEIL D'ETAT DE FRIBOURG
Mme La Présidente
Anne-Claude DEMIERRE
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Estavayer-le-Lac, le 27 juillet 2020

http://www.swisstribune.org/doc/200727DE_CE.pdf

Escroquerie d'Etat commise avec la violation de l'accès à des Tribunaux indépendants

Madame la Présidente du Conseil d'Etat.

Je vous renvoie votre courrier¹ daté du 17 juillet 2020 avec une nouvelle facture, en vous rendant attentive que c'est la responsabilité du Conseil d'Etat d'assurer le respect de la Constitution. Les instances concernées n'ont aucun pouvoir dans le cadre de dommages créés avec la violation de l'accès à des Tribunaux indépendants.

Je vous rappelle que vous avez toutes les preuves que je fais l'objet d'une escroquerie d'Etat commise avec la violation de l'accès à des Tribunaux neutres et indépendants.

En particulier, vous connaissez la demande² d'enquête parlementaire que j'annexe à nouveau à ce courrier.

Dans cette demande d'enquête parlementaire, vous avez pu constater qu'une élite de citoyens, dont un de mes avocats, s'annoncent comme témoins de pratiques qui font frémir. Vous connaissez aussi un des enregistrements qui montre le chantage exercé sur mon employeur pour qu'il me limoge si je ne céda pas aux exigences des membres de l'organisation criminelle qui protégeait Me Foetisch.

Vous savez que l'expert du Parlement vaudois a confirmé que les dommages étaient injustifiables et qu'ils n'existeraient pas sans la violation de l'accès à des Tribunaux neutres et indépendants. Cette violation est faite par le Conseil D'Etat. Mes avocats m'ont confirmé que si le Parlement n'avait pas prévu de Tribunaux indépendants, c'est le Conseil d'Etat qui avait le pouvoir d'agir pour préserver les droits des citoyens.

¹ http://www.swisstribune.org/doc/200717AD_DE.pdf

² http://www.swisstribune.org/doc/051217DP_GC.pdf

Vous trouverez plus de détails sur le lien suivant :

<http://www.swisstribune.org/2/f/new.html>

Je réitère ma demande d'un entretien pour traiter cette question du dommage causé par les interventions des Bâtonniers qui permettent à Me Foetisch de commettre des crimes en toute impunité en utilisant la violation de l'accès à des Tribunaux neutres et indépendants.

Je vous propose que l'on se rencontre mercredi 19 août, à 10 heures, ou à une autre heure à me communiquer, à votre convenance.

Me Maurice ROPRAZ, cité dans mon courrier³ daté du 1^{er} juillet est le bienvenu. Il aurait pu faire la même analyse que Me de Rougemont.

Veillez agréer, Madame la Présidente du Conseil D'Etat, mes salutations cordiales


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/200727DE_CE.pdf

³ http://www.swisstribune.org/doc/200701DE_AD.pdf